



BULLETIN D'INFO
DU COMITÉ SYNDICAL

SOMMAIRE

Tarif de l'eau • P. 1

Stratégie d'investissement • P. 2

Avenant au contrat de
délégation • P. 3

Autres délibérations • P. 2-3

Infos diverses • P. 4

TARIF DE L'EAU



Le service public de l'eau potable est un service public industriel et commercial, il fixe donc son tarif en fonction des volumes consommés par les usagers.

Le Bureau Syndical de Sénéo a fait le choix de proposer une tarification :

• **monôme**, c'est-à-dire sans part fixe. Avec une part variable uniquement.

• **progressive**, par tranche de volumes consommés,

• **susceptible** de générer une recette tarifaire annuelle estimée à environ 12 M€, qui correspond au besoin de financement de Sénéo généré par son Plan Prévisionnel d'Investissement et son Plan Pluriannuel de Financement, dans l'optique d'une gestion optimisée des dépenses publiques et d'un endettement limité.

Ainsi, la proposition est la suivante :

- Tranche 0 m³ - 120 m³ : 0,20€/m³
- Tranche 121 m³ - 600 m³ : 0,30€/m³
- Tranche au-delà de 601 m³ : 0,40€/m³

Adoption de la part collectivité sur
le tarif de l'eau :
avis favorable à l'unanimité.

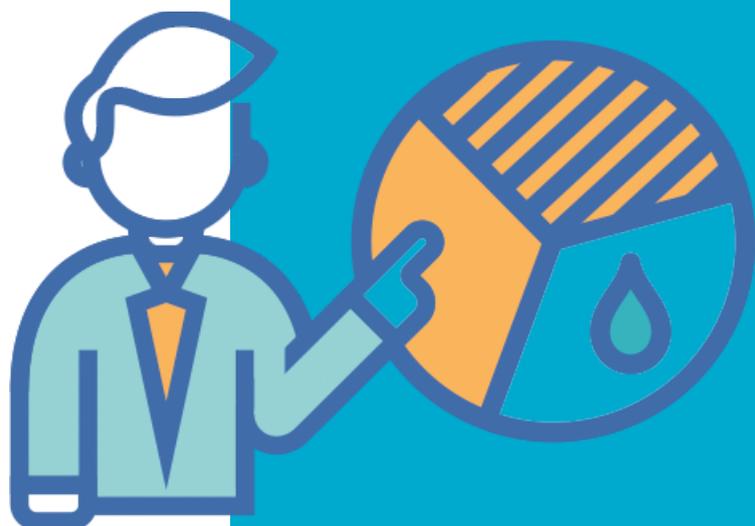
STRATÉGIE D' INVESTISSEMENT

Le plan d'investissement de Sénéo est établi sur la période 2022-2036. Il a été mis au point en partant d'un inventaire du patrimoine de Sénéo, de diagnostics réalisés par des bureaux d'études et d'éléments de programmation fournis par les différents acteurs du territoire.

Le montant global, sur 15 ans, du plan pluriannuel d'investissement ainsi établi est de **156,4 M€HT**, soit un peu plus de 10 M€HT/an.

Plus de 80 % du montant de ce plan porte sur 3 thématiques :

- Garantir la pérennité du réseau de transport.
- Accompagner les projets de développement du territoire.
- Garantir la pérennité du génie civil.



Adoption de la stratégie d'investissement : **avis favorable à l'unanimité.**

AUTRES DÉLIBÉRATIONS



Approbation du procès-verbal du Comité du 27 septembre 2021 : **avis favorable à l'unanimité.**

Ouverture du budget provisoire 2022 : **avis favorable à l'unanimité.**

Il est ainsi proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2022 à hauteur de 5 163 146 €.

Adoption et autorisation de la signature de l'avenant n°1 à la convention d'achats d'eau en gros avec Suez : **avis favorable à l'unanimité.**

Sénéo a pu obtenir dans sa convention d'AEG :
-Baisse du coût de la garantie
-Assurance d'avoir de l'eau adoucie dans plus de circonstances (par rapport aux différents scénarii de crise)

Au niveau économique, Sénéo, même s'il devra acheter plus d'eau (obligation passée à 14M de m³), économisera un peu plus de 2M€ par an.

Attribution et autorisation de la signature du marché d'assurance : **avis favorable à l'unanimité.**

- Lot n°1 « Dommage aux biens et risques annexes » : ce lot couvre les besoins en matière d'assurance des bâtiments et des biens dont le Syndicat est propriétaire, locataire et/ou occupant ou qu'il a la charge d'assurer.

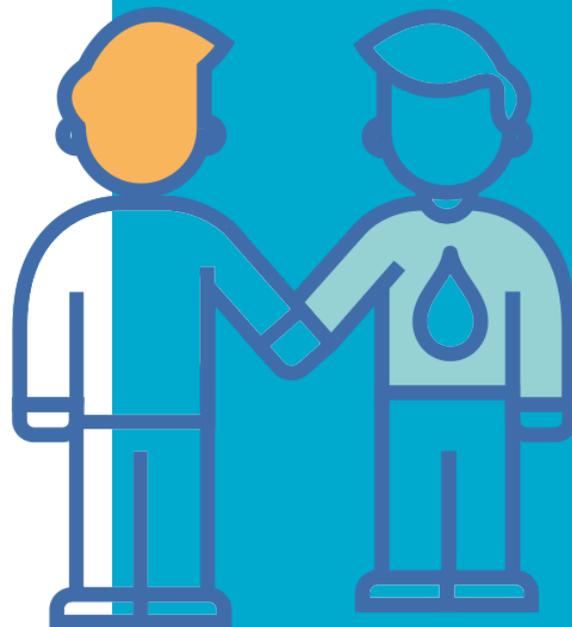
- Lot n°2 « Responsabilité et risques annexes » : ce lot dit de responsabilité civile couvre les conséquences pécuniaires du fait de dommages causés à autrui par le Syndicat.

CONTRAT DE DÉLÉGATION

Sénéo a obtenu de son opérateur :

- Intégration de nouveaux investissements.
- Recentrage de la performance du délégataire.
- Renforcement des échanges avec les CCAS pour une meilleure utilisation du fonds éco-solidaire et étude nouveaux modes d'utilisation du fonds à venir.
- Intégration d'une pénalité pour non-atteinte de l'objectif de dureté en sortie d'usine.
- Adaptation des pénalités relatives au fonctionnement de la télérelève.

Économiquement, les négociations avec Suez ont permis de dégager annuellement plus de 4.2 M€. Cette recette contribuera au financement du PPI.



Adoption et autorisation de la signature de l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public : **avis favorable à l'unanimité.**

RECOURS A L'EMPRUNT



Sénéo a signé un contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne. Ce prêt propose des conditions avantageuses grâce à la participation de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Le taux fixe à 0,77 % sur 25 ans correspond aux conditions les plus avantageuses obtenues actuellement par les collectivités les plus robustes. La phase de mobilisation jusqu'au 31/10/2022 permet à Sénéo d'encaisser le montant du prêt au fur et à mesure, en fonction de ses besoins.

Montant emprunté : 9 208 000,00 €

Phase de mobilisation des fonds : jusqu'au 31/10/2022

Taux fixe de 0,77%

Durée : 25 ans

Amortissement progressif avec échéances constantes

Date de la première échéance : 25/01/2023

Montant de l'échéance : 405 260,80 € par an

INFOS VIP

A NE PAS DIFFUSER POUR LE MOMENT

Les 4 saisons de Valérien



CONCOURS PHOTO



Du 1^{er} février au 1^{er} mars 2022

L'eau
et la biodiversité

**PROCHAINS
RDV**

A NE PAS LOUPER

**Valérien fête l'hiver :
15 janvier 2022**

**Concours photo :
du 1^{er} février au
1^{er} mars 2022**